

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juin 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 6 471 317, rte 337

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0021:

La demande de dérogation mineure 2024-0021 vise à :

Demande de dérogation mineure visant à:

Permettre la subdivision de deux lots ayant un frontage moindre du minimum prescrit par la réglementation qui est de 50 mètres. La somme totale des frontages pour les deux lots serait de 52.75 mètres, plutôt que 100 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 22 mai 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière